



Rapport d' Orientation Budgétaire 2025

Rapport présenté au Conseil Municipal

Table des matières

II. Contexte juridique	3
III. Contexte de l'élaboration du Budget Primitif 2025.....	4
A. Le contexte économique international.....	4
1. Stabilisation du prix des denrées alimentaires	4
2. Après le choc de la guerre d'Ukraine, retour à la baisse des prix de l'énergie	5
3. Conséquence des taux élevés en 2024 à travers le monde	7
4. La Loi de Programmation des Finances publiques 2023-2027	15
B. Le contexte économique local	16
C. Principales mesures de la LFI 2025 intéressant les collectivités locales.....	16
IV. Evolution des dépenses de fonctionnement.....	17
A. Les charges à caractère général.....	18
B. Les charges financières (chapitre 66).....	20
C. Les charges exceptionnelles :	20
D. Le chapitre 042 (amortissements).	20
V. Evolution des recettes de fonctionnement.....	20
VI. Programmation des dépenses et recettes d'investissement.....	21
A. RECETTES D'INVESTISSEMENT	21
B. DEPENSES D'INVESTISSEMENT	21
1. LES PROJETS DU CAR (Contrat d'Aménagement Régional)	21
2. LES AUTRES PROJETS	23
C. STRUCTURE DE LA DETTE	23
D. RECAPITULATION DES PROJETS à VENIR	24

I. Contexte juridique

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriale (CGCT) prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget qui devrait avoir lieu le mardi 1^{er} avril 2025.

Le rapport prévu, comporte les informations suivantes :

1. Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
2. La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
3. Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Cette séquence budgétaire doit être guidée par des principes intangibles :

- **L'annualité** : le vote du budget autorisera l'exécutif à réaliser dépenses et recettes dans le cadre fixé par l'assemblée délibérante. Le Maire rendra compte, à l'occasion du vote du compte administratif, de ces réalisations budgétaires devant le conseil municipal.
- **L'unité** : la comptabilité du budget devra être retracée dans un document unique communicable à tous,
- **La spécialité** : le montant et la nature des opérations autorisées par le budget devront être conformes aux règles comptables
- **L'universalité** : les recettes doivent couvrir l'ensemble des dépenses sans possibilité de compensation entre les deux afin de garantir une parfaite lisibilité entre dépenses et recettes ; le produit des impôts et les recettes des usagers doivent servir à financer toute dépense d'intérêt général et ne peuvent être affecté à une dépense déterminée.
- **La sincérité** : à la différence des autres principes juridiques consacrés ci-avant, ce principe ne souffre d'aucune exception, il implique pour chaque acte

budgétaire et comptable l'exhaustivité, la cohérence et l'exactitude des informations financières communiquées.

Le budget primitif 2025 s'inscrit dans le respect de l'ensemble de ces principes.

II. Contexte de l'élaboration du Budget Primitif 2025

Dans le cadre de la loi de finances 2025, l'État cherche à réduire le déficit public à 5.4 % du PIB, il sollicite une contribution significative des collectivités territoriales. Il prévoit une croissance de 0.9% pour l'année 2025.

A. Le contexte économique international

1. Stabilisation du prix des denrées alimentaires

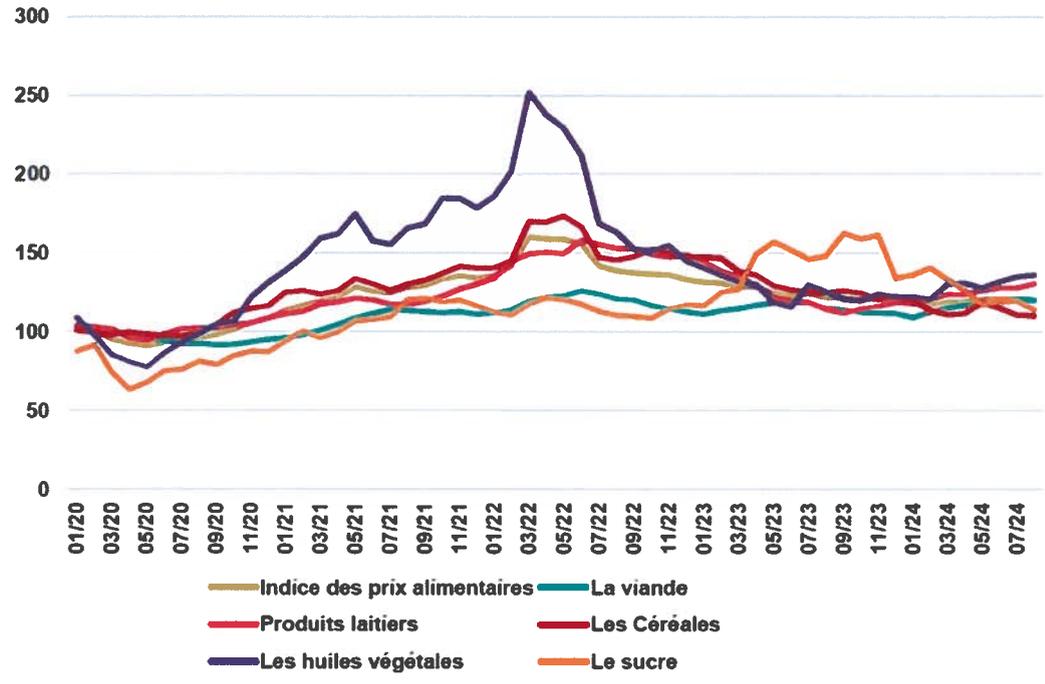
Les prix des denrées alimentaires ont fortement augmenté en 2022 en raison de la hausse des coûts de l'énergie et de la baisse des échanges commerciaux causée par la guerre en Ukraine. Des sécheresses plus importantes que prévu et des perturbations de la chaîne d'approvisionnement liées au Covid ont également eu des conséquences néfastes. Cette flambée des prix a conduit un nombre record de 333 millions de personnes à une insécurité alimentaire aiguë en 2023, selon la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture).

Cependant, l'inflation alimentaire dans les pays riches est tombée à son plus bas niveau depuis l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie, avec un ralentissement de la croissance des prix qui a atténué la pression sur des millions de ménages touchés par la hausse des prix des produits alimentaires depuis deux ans.

L'indice FAO des prix des produits alimentaires s'est établi à 120,7 points en août 2024, un niveau légèrement inférieur à sa valeur révisée de juillet. Des baisses des indices des prix du sucre, de la viande et des céréales ont compensé une hausse de ceux des huiles végétales et des produits laitiers. Comparativement aux niveaux historiques, en août, l'indice FAO des prix des produits alimentaires était en moyenne inférieur de 1,1 % à sa valeur enregistrée un an auparavant et de 24,7 % par rapport à son niveau record de 160,3 points atteint en mars 2022.

Il y a également eu une augmentation soutenue des prix des denrées alimentaires dans de nombreux pays où le riz est un aliment de base, après une interdiction indienne sur les exportations de riz qui a affecté l'offre. Les prix du riz standard ont augmenté de 25 % par an en février, selon le FMI, et l'inflation des prix alimentaires a continué de grimper dans les pays dépendants des importations de riz indien, comme les Philippines et le Bangladesh, atteignant respectivement 3,4 % et 9,44 % .

Evolution des indices FAO des prix alimentaires

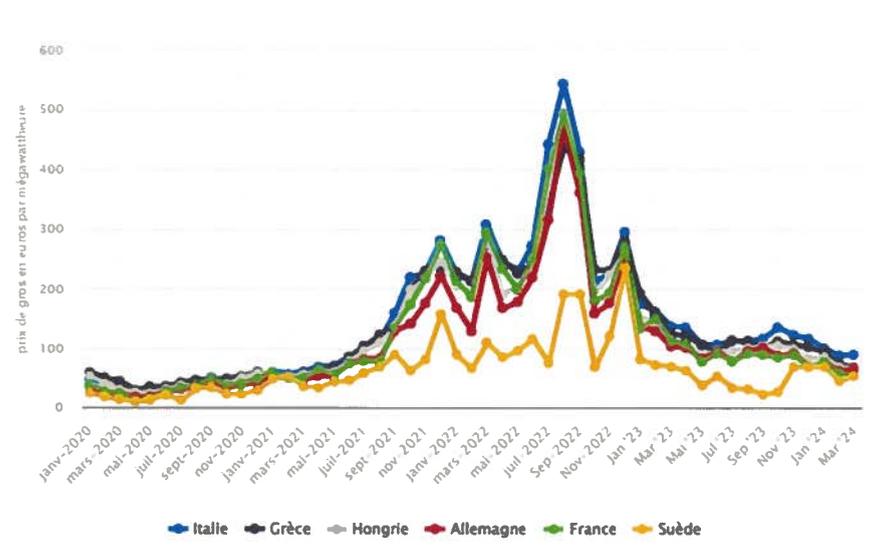


Source : Food and Agriculture Organization

2. Après le choc de la guerre d'Ukraine, retour à la baisse des prix de l'énergie

Depuis le pic atteint en 2022, nous pouvons constater une baisse des prix de l'électricité en Europe due à une hausse de l'offre et à une baisse de la demande. Les prix de gros de l'électricité se sont en effet stabilisés en Europe à des niveaux moyens compris entre 40 et 70 EUR/MWh en 2024, loin des prix élevés et volatils de 2023 et surtout de 2022.

(en euros par mégawattheure)



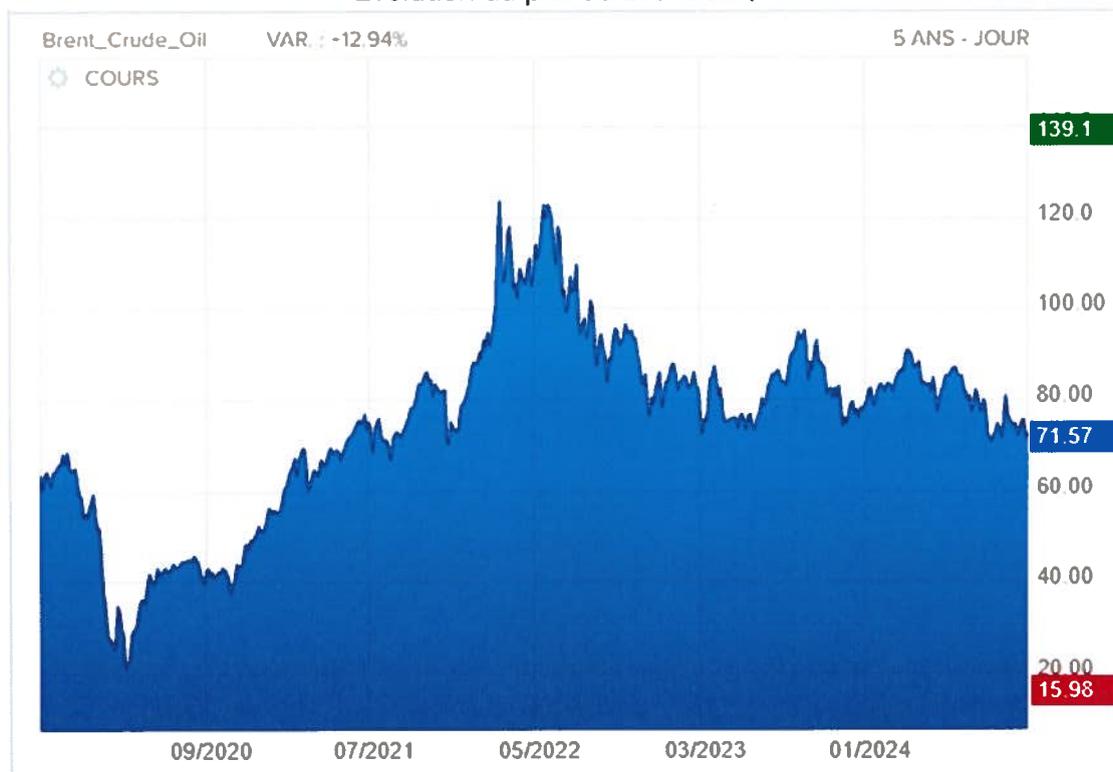
Cette baisse des prix de l'électricité en Europe est soutenue par les fondamentaux du marché : la diminution des prix du gaz, une demande modérée et une augmentation de la production à partir de sources renouvelables et hydroélectriques.

La demande mondiale d'électricité a augmenté de 2,2 % en 2023, soit moins que la croissance de 2,4 % observée en 2022. Alors que la Chine, l'Inde et de nombreux pays d'Asie du Sud-Est ont connu une forte croissance de la demande d'électricité en 2023, les économies avancées ont enregistré des baisses substantielles en raison d'une croissance terne, d'un environnement macroéconomique défavorable et d'une inflation élevée, qui ont réduit la production manufacturière et industrielle.

Cependant, la consommation d'électricité des centres de données, de l'intelligence artificielle (IA) et du secteur des cryptomonnaies pourrait doubler d'ici 2026. Les centres de données sont d'importants moteurs de croissance de la demande d'électricité dans de nombreuses régions. Après avoir consommé globalement environ 460 térawattheures (TWh) en 2022, la consommation électrique totale des centres de données pourrait atteindre plus de 1 000 TWh en 2026, soit à peu près la consommation électrique du Japon.

Le prix du Brent a récemment baissé à 71 \$/baril. Toutefois, il est difficile de prédire s'il se maintiendra à ce niveau. Selon les prévisions de BMI, une filiale de Fitch Solutions, le prix du Brent devrait rester autour de 85 \$/baril pour l'année 2024. Plusieurs facteurs influencent les prix du pétrole, notamment les décisions de l'OPEP+, les perturbations de l'offre et les fluctuations de la demande mondiale. Les prix élevés observés au début de l'année étaient principalement dus à un déficit d'offre causé par les réductions volontaires de production de l'OPEP+ et les perturbations dans les raffineries russes.

Evolution du prix du Brent en \$



Source : boursorama

Le prix du gaz naturel est en légère augmentation ces derniers mois, atteignant les niveaux de la fin de l'année 2023. Cette hausse s'explique par une augmentation de la consommation de gaz en Europe et dans le reste du monde, ce qui augmente mécaniquement la demande et, par conséquent, le prix du gaz.

3. Conséquence des taux élevés en 2024 à travers le monde

A. Un marché immobilier en crise et des prix en baisse

Depuis 2023, le marché immobilier traverse une crise importante. En l'espace d'un an, les transactions ont chuté de 20 %, et les indicateurs prévoient une tendance baissière pour 2024. Il est peu probable que les prix repartent à la hausse prochainement, même si les taux des crédits immobiliers commencent à baisser.

La stabilisation des prix devrait être plus marquée à partir du second semestre 2024, lorsque les taux seront plus bas. Les crédits immobiliers deviendront alors plus abordables et les vendeurs seront moins enclins à baisser leurs prix.

Les banques européennes s'apprêtent à enregistrer une croissance nulle des prêts hypothécaires cette année, une première en dix ans, en raison des taux d'intérêt élevés. Toutefois, une reprise est attendue à partir de 2025. En effet, les emprunteurs ont été dissuadés de contracter de nouveaux prêts hypothécaires dans la zone euro au cours des deux dernières années, la Banque centrale européenne ayant augmenté ses taux d'intérêt à des niveaux records après une longue période de taux négatifs.

Les prêts hypothécaires représentent près de la moitié du total des prêts dans la zone euro, bien que d'autres formes de crédit aient également été touchées ces dernières années.

B. L'influence du niveau des taux sur le marché action

La théorie économique dicte que des taux d'intérêt directs élevés ont un impact inversement proportionnel au prix des actions sur le marché. Toutefois, la pratique nous montre que ce n'est pas forcément le cas. « Les taux d'intérêt sont aujourd'hui une préoccupation secondaire pour les investisseurs », déclare Rob Haworth, directeur principal de la stratégie d'investissement chez U.S. Bank Wealth Management. « Les facteurs clés qui font grimper les marchés boursiers sont la croissance économique continue. »

Les actions américaines, telles que mesurées par l'indice de référence S&P 500, ont atteint de nouveaux sommets historiques à plusieurs reprises au cours des sept premiers mois de 2024. Pendant une grande partie de l'année, les actions à grande capitalisation ont largement surpassé les actions à moyenne et petite capitalisation. « L'un des facteurs à l'origine de cette tendance est l'impact des coûts de financement plus élevés, directement liés aux taux d'intérêt actuels », explique Haworth. « Cela affecte de manière disproportionnée les petites entreprises qui disposent de réserves de liquidités limitées et doivent émettre des dettes plus fréquemment. »

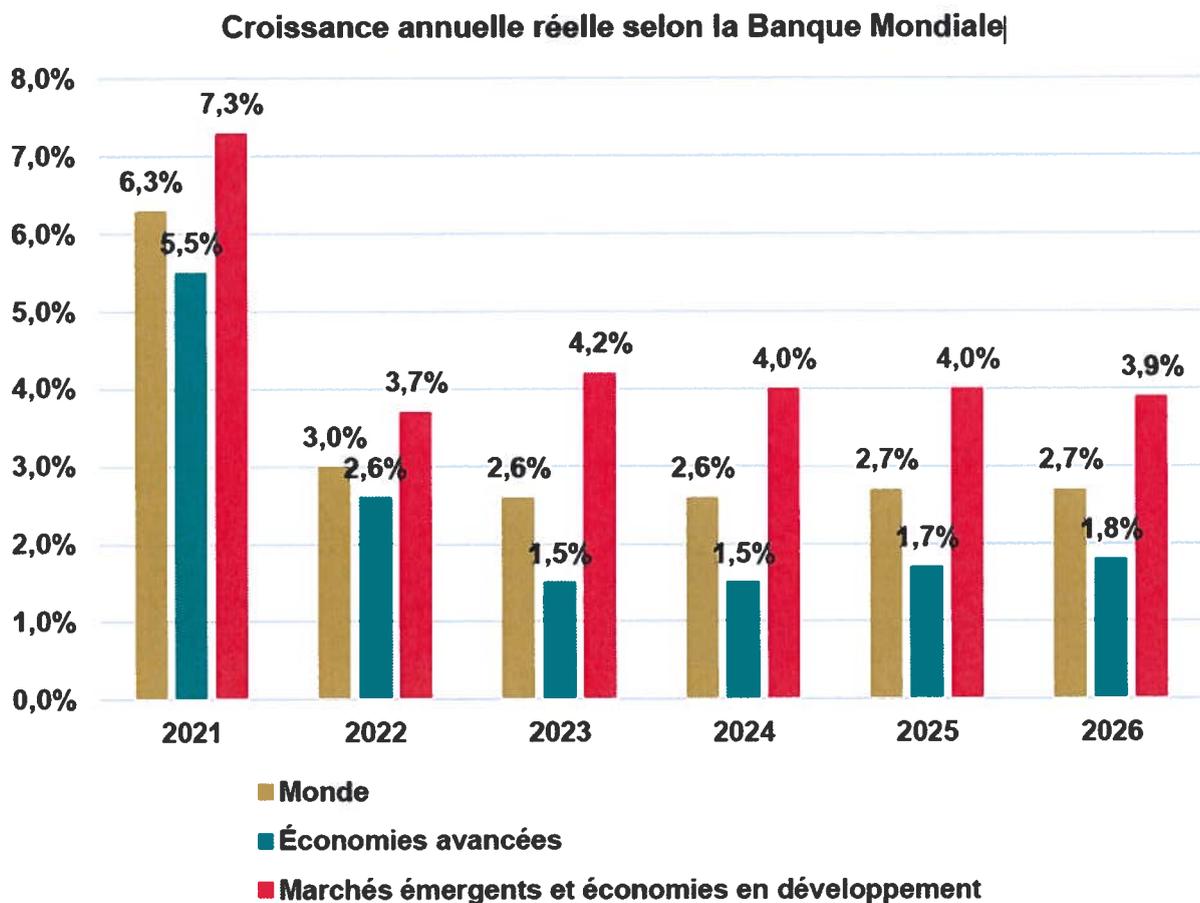
Lorsque les taux d'intérêt ont augmenté pour la première fois en 2022, les actions dont les valorisations étaient déjà élevées ont été les plus durement touchées. Cela incluait les sociétés axées sur la croissance qui prospéraient dans un environnement de taux d'intérêt bas.

Lorsque les taux sont élevés, nous observons un phénomène de réallocation d'actifs de la part des investisseurs, qui retirent leurs liquidités du marché des actions risquées pour les réinvestir dans des actifs à taux presque aussi rentables et beaucoup plus sûrs. Cependant, les actions de petite capitalisation ont commencé à inverser la tendance en juillet 2024 et ont regagné du terrain sur les actions de grande capitalisation, réduisant ainsi l'écart de performance.

Même si les tendances des taux d'intérêt peuvent influencer le marché boursier, les performances récentes semblent être plus étroitement liées à la vigueur de l'économie américaine. En effet, le marché des actions aux États-Unis s'est globalement bien porté en 2024 malgré des taux d'intérêt élevés. Cette bonne performance est principalement due à la résilience de l'économie américaine et aux perspectives de croissance liées à l'essor de l'intelligence artificielle.

C. Une croissance mondiale freinée par des taux élevés

Au cours des douze derniers mois, les taux d'intérêt élevés ont eu plusieurs impacts notables sur la croissance mondiale. Tout d'abord, la croissance a ralenti à environ 2,6 % en 2023, contre 3 % en 2022. Les taux d'intérêt élevés ont restreint l'accès au crédit, freinant ainsi l'activité économique.



Source : Banque Mondiale

Au cours des douze derniers mois, les taux d'intérêt élevés ont eu plusieurs impacts notables sur la croissance mondiale. Tout d'abord, la croissance a ralenti à environ 2,6 % en 2023, contre 3 % en 2022. Les taux d'intérêt élevés ont restreint l'accès au crédit, freinant ainsi l'activité économique.

Les taux d'intérêt élevés, utilisés pour lutter contre l'inflation, ont également mis à l'épreuve le système financier international. Des tensions ont émergé, notamment avec les faillites de certaines banques telles que la Silicon Valley Bank et le Crédit Suisse.

La hausse des taux a également pesé sur la consommation des ménages et l'investissement des entreprises, entraînant un ralentissement des dépenses et des investissements.

En résumé, les taux d'intérêt élevés ont contribué à un ralentissement significatif de la croissance mondiale au cours des douze derniers mois, tout en exerçant des pressions sur les systèmes financiers et les économies émergentes.

D. Conséquences attendues des baisses de taux à venir

Impact sur la croissance

Les baisses de taux d'intérêt prévues aux États-Unis et en Europe devraient avoir plusieurs effets positifs sur la croissance économique dans ces régions.

Une baisse des taux d'intérêt rend le crédit moins coûteux, ce qui incite les ménages à consommer davantage, stimulant ainsi la croissance économique. De plus, les baisses de taux pourraient relancer le marché de l'immobilier en facilitant l'accès à l'emprunt.

Ces baisses de taux permettront également aux entreprises de bénéficier de coûts de financement plus bas, les encourageant à se développer, à investir et à embaucher.

Enfin, on pourrait observer une amélioration du marché du travail : avec des taux plus bas, la demande pour les biens et services augmente, ce qui peut conduire à une augmentation de l'emploi et à une réduction du chômage.

En résumé, les baisses des taux d'intérêt pourraient avoir un effet stimulant sur la croissance économique tant aux États-Unis qu'en Europe, en favorisant la consommation, l'investissement et le marché de l'emploi.

Pour le marché action

Théoriquement, la baisse des taux d'intérêt devrait avoir plusieurs effets positifs sur le marché des actions.

Premièrement, des taux d'intérêt plus bas réduisent le coût des flux de trésorerie futurs actualisés, justifiant ainsi des valorisations plus élevées pour les actions. En d'autres termes, les investisseurs sont prêts à payer plus pour les actions lorsque les taux d'intérêt sont bas, car les perspectives de profits sont plus élevées.

Deuxièmement, avec des taux d'intérêt plus bas, les investisseurs cherchent des rendements plus élevés que ceux offerts par les obligations et autres actifs à revenu fixe. Cela peut augmenter la demande pour les actions, poussant ainsi leurs prix à la hausse.

La baisse des taux d'intérêt peut également stimuler la croissance économique en encourageant la consommation et l'investissement. Une économie en croissance est

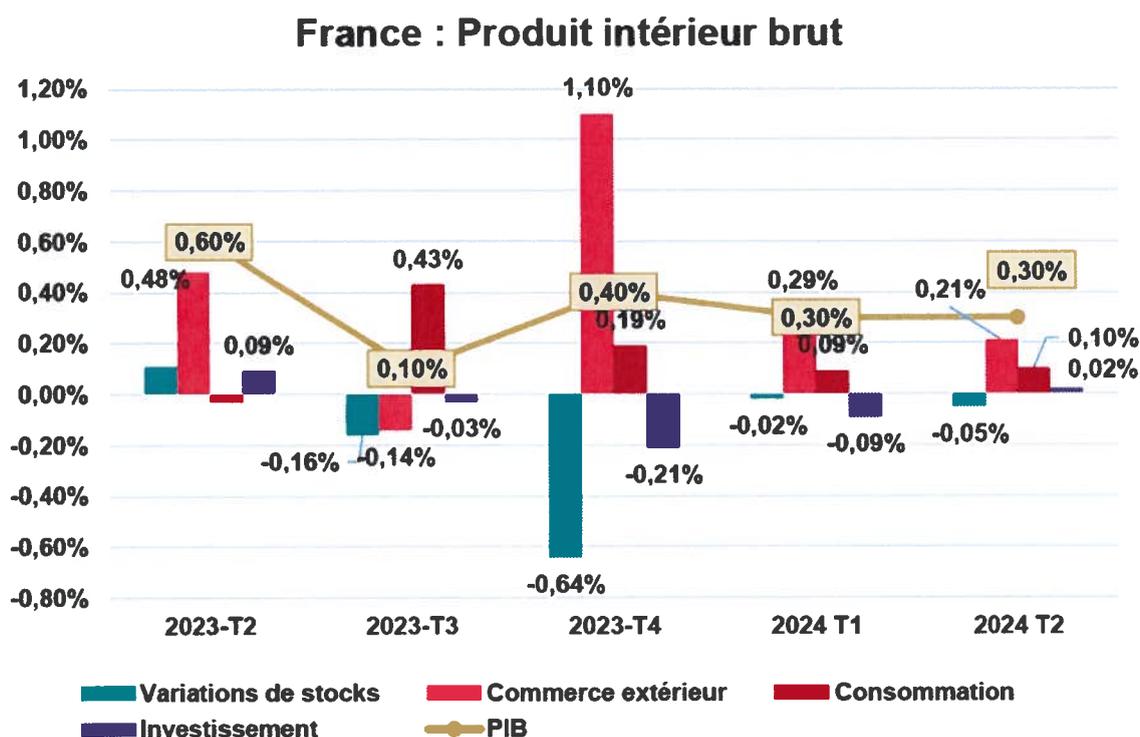
généralement favorable aux entreprises, ce qui peut se traduire par des bénéfices plus élevés et, par conséquent, des prix des actions plus élevés.

Enfin, la baisse des taux permet de réduire les coûts de financement. Les entreprises, bénéficiant de coûts de financement plus bas, pourraient améliorer leur rentabilité et leur capacité à investir dans la croissance future. Le secteur du private equity, qui a vu sa rentabilité diminuer en raison des coûts d'endettement élevés, devrait être l'un des premiers bénéficiaires de ces réductions.

E. Le contexte économique français

Croissance et inflation

L'économie française a progressé un peu plus que prévu au deuxième trimestre, portée par la demande intérieure et un rebond de la production, donnant ainsi au gouvernement l'espoir d'une croissance supérieure à sa prévision de 1 % pour 2024. Selon une première estimation publiée mardi 3 septembre par l'Insee, le produit intérieur brut (PIB) de la France a progressé de 0,3 % sur la période avril-juin, dépassant les attentes des économistes interrogés par Reuters, qui tablaient sur une hausse de 0,2 %.

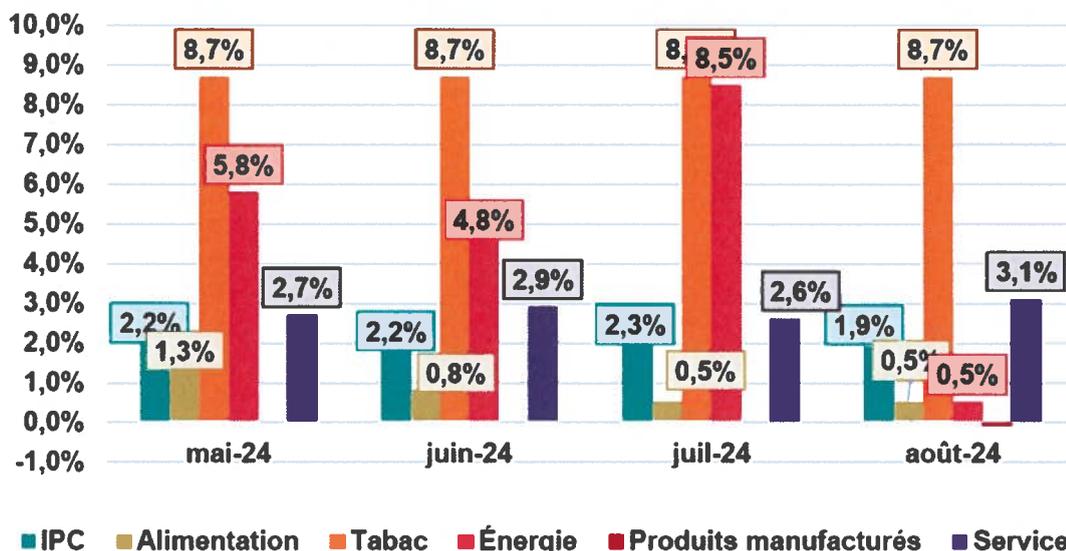


La croissance économique française a également été revue à la hausse par l'Insee pour le premier trimestre (+0,1 point à 0,3 %) et le quatrième trimestre 2023 (+0,1 point à 0,4 %).

Du côté des entreprises, le climat des affaires a plongé en juillet à un niveau inédit depuis 2021, après l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale. La production industrielle a chuté de 3 % sur un an en août, d'après l'Insee. Passée l'euphorie des Jeux Olympiques, l'économie française pourrait marquer le pas au dernier trimestre. En effet, l'Insee table sur un repli de la croissance du PIB à -0,1 % au dernier trimestre.

L'inflation en France est passée sous la barre des 2 % pour la première fois depuis trois ans : l'indice des prix à la consommation calculé par l'Insee est tombé à 1,9 % en août, selon les premières estimations publiées vendredi 30 août. En juillet, il s'établissait à 2,3 %.

France : évolution des postes contribuant à l'inflation

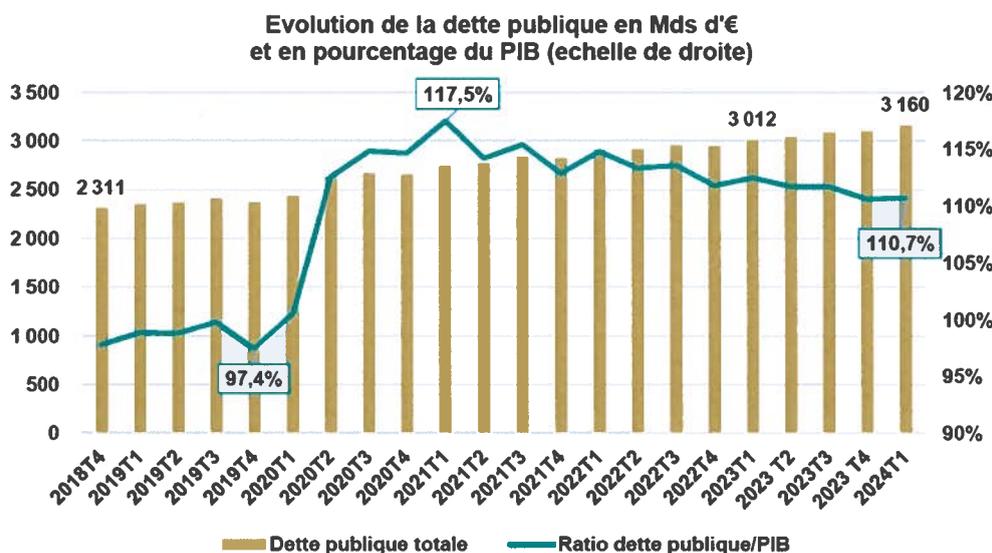


Cette baisse de l'inflation s'expliquerait par le ralentissement marqué des prix de l'énergie, précise l'Insee : sur un an, les prix de l'électricité ont ralenti en raison d'un « effet de base », puisque les tarifs réglementés de l'électricité avaient été relevés au 1er août 2023. Les prix des carburants et autres fiouls ont également ralenti en raison de la baisse des cours du pétrole.

L'alimentation, qui avait connu une inflation à deux chiffres au plus fort de la crise, affiche depuis plusieurs mois une évolution plus modérée. En août, comme en juillet, la hausse des prix des produits alimentaires n'était plus que de 0,5 % sur un an, contre 11,2 % il y a un an.

Le gouvernement et endettement français

La loi de finance 2025 a enfin été adoptée ce 6 février



En 2023, la dette publique française s'élevait à 110,6 % du produit intérieur brut (PIB). Elle n'a jamais cessé d'augmenter depuis 1980, où elle ne représentait que 21,1 % du PIB. À contrario, la dette allemande montre qu'une consolidation budgétaire peut être réussie, avec une baisse de 20 % du ratio dette/PIB en cinq ans entre 2012 et 2017.

La dette de Maastricht des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur (en Mds€)						
	2023 T1	2023 T2	2023 T3	2023 T4	2024 T1	Variation entre T1 2023 et T1 2024
Ensemble des adms. Publiques	3 019	3 053	3 095	3 101	3 160	+ 141
En point de PIB (*)	111,9%	111,2%	111,0%	109,9%	110,7%	- 1,20%
Dont :						
- Etat	2 412	2 469	2 514	2 514	2 558	+ 146
- Organismes divers d'adm centrales	74	72	71	74	74	-
- Administration publiques locales	245	244	243	250	251	+ 6
- Administration sécurité sociale	288	266	265	264	277	- 11

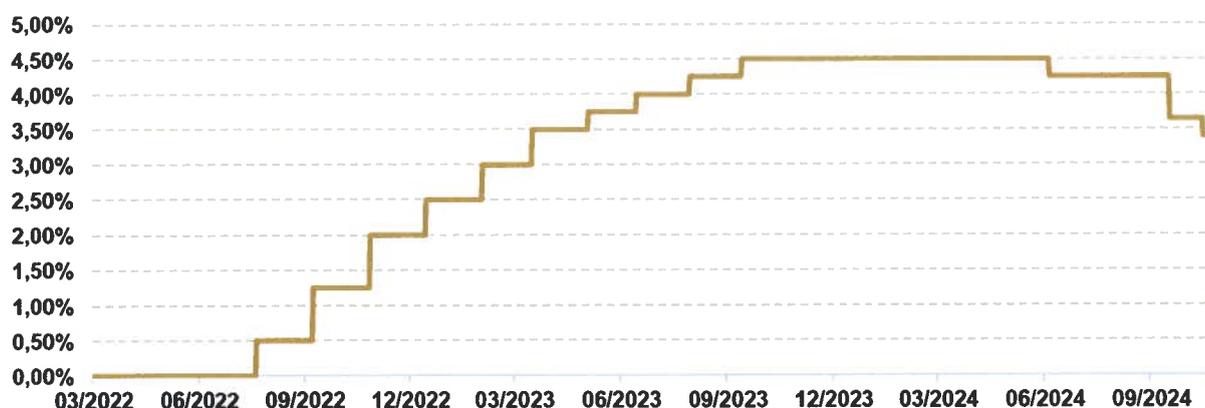
Dans ce contexte, la nouvelle politique budgétaire française doit rendre la dette soutenable, c'est-à-dire montrer qu'il est possible de la réduire significativement, ce qui est une exigence du nouveau traité européen voté en avril 2024.

Cela, alors que l'État français est constamment en déficit depuis 1975, à hauteur de 5,25 % du PIB en 2023, y compris les intérêts sur la dette (qui représentent 2 % du PIB, soit l'équivalent des budgets des ministères de l'écologie et de l'intérieur réunis). Le rapport Pisani-Ferry et Mahfouz (2023) soulignait que l'État doit urgemment réduire son déficit et réorienter les dépenses (évaluées à 34 milliards d'euros par an) vers de véritables investissements publics (recherche et défense) et vers les besoins impératifs des futures générations.

Perspective de croissance et inflation en Zone Euro

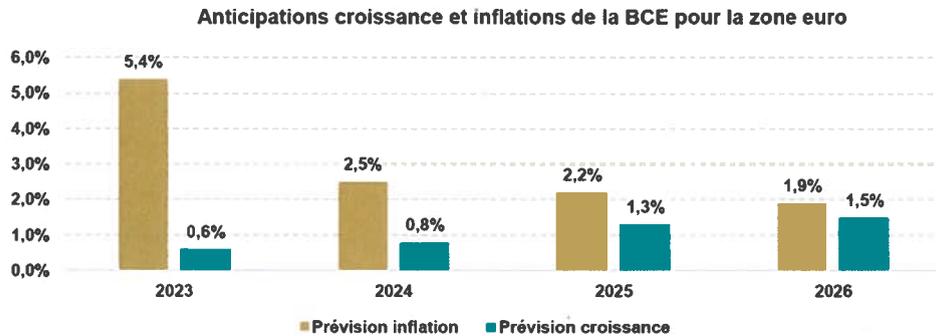
Les taux directeurs en vigueur sont désormais de 3,25 % pour le taux de facilité de dépôt, 3,40 % pour le taux de refinancement et 3,65 % pour la facilité de prêt marginal. Le Conseil des gouverneurs est confiant dans l'atteinte de l'objectif d'inflation à 2 % à moyen terme. Cependant, il « ne s'engage pas à l'avance sur une trajectoire de taux particulière ».

Evolution du taux de refinancement de la BCE



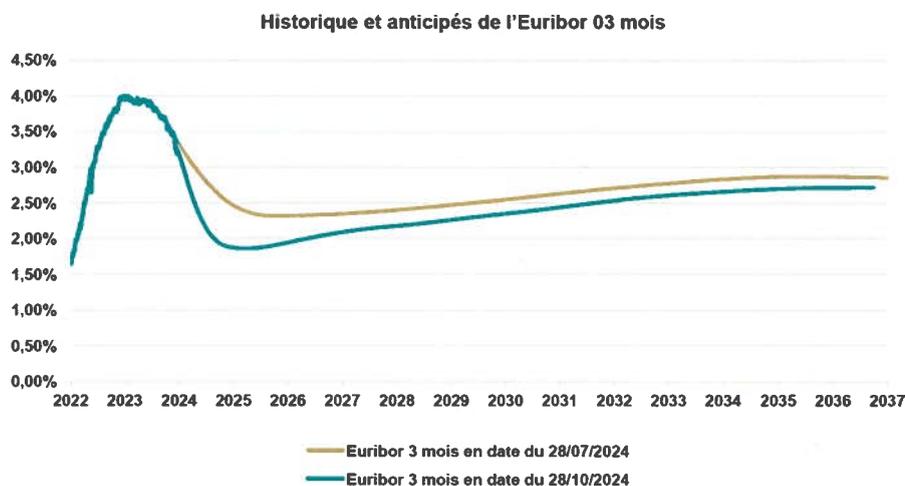
La BCE n'a pas modifié ses prévisions d'inflation et de croissance de septembre. Cependant, l'inflation pourrait réaugmenter à court terme en raison de la hausse des salaires, mais elle

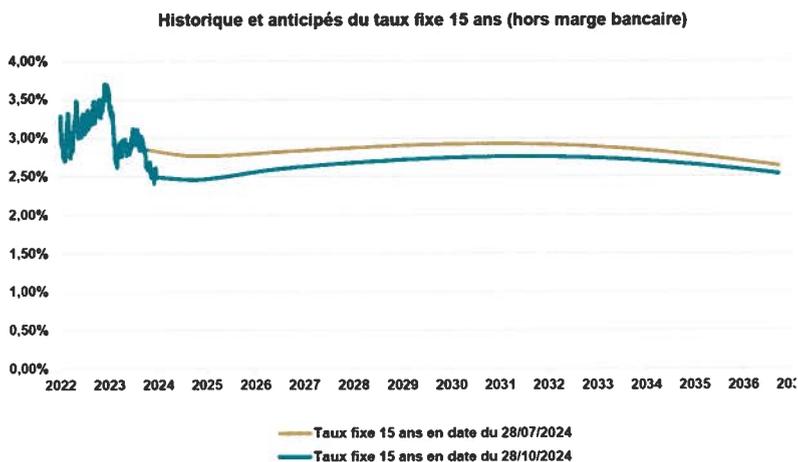
devrait ensuite revenir autour de 2 %. L'institut de Francfort table sur un taux d'inflation de 2,5 % en 2024, 2,2 % en 2025 et 1,9 % en 2026. Concernant la croissance, cette dernière, poussée essentiellement par l'évolution des salaires, est estimée à 0,8 % en 2024, puis 1,3 % en 2025 et 1,5 % en 2026. Les chiffres de croissance ont été légèrement revus à la baisse par rapport aux estimations de juin en raison de la faible demande intérieure.



Révision à la baisse des anticipations de marché

À partir de 2022, la hausse des taux constatée découle principalement d'un changement de politique monétaire de la Banque Centrale Européenne, qui s'avère plus restrictive dans un objectif de réduction du niveau de l'inflation. Les ajustements de la BCE ont influencé les taux courts et longs, entraînant une augmentation des taux d'intérêt dans la zone euro. Cependant, on peut s'attendre à une détente des taux dans les prochains mois à la suite de la baisse de l'inflation dans la zone euro.





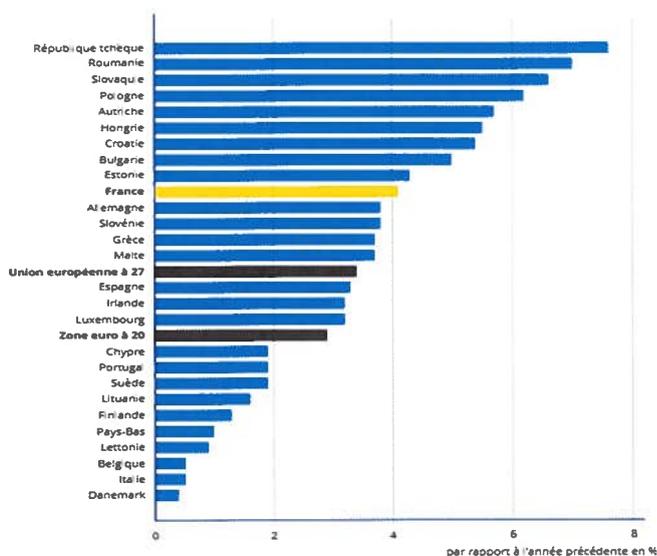
La progression de l'ICPH dans la zone Euro :

L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) est l'indicateur permettant d'apprécier le respect du critère de convergence portant sur la stabilité des prix, dans le cadre du traité de Maastricht de l'Union européenne (UE). Pour la France, le territoire national économique comprend la France métropolitaine et les départements d'outre-mer (DOM), à l'exclusion des autres territoires d'outre-mer. Cet indice est conçu spécifiquement pour les comparaisons internationales.

Les méthodes utilisées par les États membres de l'Union européenne pour calculer leur indice de prix national peuvent varier, rendant les comparaisons entre pays difficiles. C'est pourquoi les indices de prix à la consommation harmonisés sont calculés avec des méthodes et un contenu assurant une meilleure comparabilité.

La différence principale avec l'indice des prix à la consommation national français réside dans le traitement de la protection sociale et de l'enseignement. En effet, dans l'IPCH, seule la part des dépenses restant à la charge du consommateur après remboursement est prise en compte.

Évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé dans l'Union européenne et la zone euro en 2023



4. La Loi de Programmation des Finances publiques 2023-2027

La loi de programmation des finances publiques 2023-2027 a été adoptée à l'automne 2023

En 2023, le solde public s'établirait à - 4,9 % du PIB en raison principalement du maintien d'un niveau élevé de protection des ménages et des entreprises face à l'inflation.

Les Administrations Publiques Locales disposent en 2025 d'un besoin de financement correspondant à 0,2 % du PIB.

Tableau 7 : Trajectoire pluriannuelle de finances publiques

En points de PIB sauf mention contraire	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Solde public	-6,5	-4,8	-4,9	-4,4	-3,7	-3,2	-2,7
dont État	-5,7	-5,7	-5,3	-4,6	-4,2	-4,1	-4,0
dont ODAC	-0,1	0,5	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
dont APUL	0,0	0,0	-0,3	-0,3	-0,2	0,2	0,4
dont ASSO	-0,7	0,4	0,7	0,6	0,7	0,9	1,0
Solde conjoncturel	-1,2	-0,5	-0,7	-0,6	-0,4	-0,2	0,0
Mesures ponctuelles et temporaires *	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,0
Solde structurel *	-5,2	-4,2	-4,1	-3,7	-3,3	-2,9	-2,7
Ajustement structurel *	-3,1	1,0	0,1	0,5	0,4	0,3	0,2
Dépense publique hors crédits d'impôts	58,4	57,7	55,9	55,3	55,0	54,4	53,8
Évolution de la dépense publique en volume, hors crédits d'impôt (en %)	2,6	-1,1	-1,3	0,5	0,8	0,5	0,5
retraitée des mesures d'urgence sanitaire et de relance (%)	1,9	2,5	0,0	0,9	1,1	0,7	0,6
Prélèvements obligatoires (PO), nets des crédits d'impôts	44,3	45,4	44,0	44,1	44,4	44,4	44,4
Taux de prélèvements obligatoires (PO) corrigé des effets du bouclier tarifaire	44,3	45,6	44,4	44,4	44,4	44,4	44,4
Dettes publiques	112,9	111,8	109,7	109,7	109,6	109,1	108,1
Croissance volume (%)	6,4	2,5	1,0	1,4	1,7	1,7	1,8
Croissance potentielle (%)	1,1	1,25	1,35	1,35	1,35	1,35	1,35
Écart de production (points de PIB potentiel)	-2,1	-0,9	-1,2	-1,1	-0,8	-0,4	0,0

* En % du PIB potentiel

* APUL : Administrations Publiques Locales

La trajectoire pluriannuelle de finances publiques fixée par la loi prévoit un retour à la normale des comptes normalisés en 2026 pour les collectivités locales et 2027 pour les autres comptes à partir de la disparition des mesures ponctuelles et temporaires en 2026.

Pour ce qui concerne le bloc communal, la LPFP prévoit un solde (recettes – dépenses) excédentaire de 0,4 % du PIB en 2027 (contre 0,0 % en 2022 et -0,2% pour 2024).

L'article 3 de la loi prévoit un montant plafond annuel des dépenses publiques locales (fonctionnement + investissement) pour la période 2023 – 2027. L'évolution de ces dépenses atteignait son pic en 2024 avant un effort concentré sur 2026 et 2027.

L'article 16 de la loi fixe aux collectivités un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (ODEDEL). Il est exprimé en valeur (hors inflation) ; cette norme d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est fixée à la valeur du taux d'inflation moins 0,5 points, à compter de 2024.

En vue du ROB : les collectivités doivent présenter leur objectif concernant l'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement pour les budgets principaux et pour chacun des budgets annexes (article 17 de la loi).

Cet objectif représente un effort important des collectivités alors même qu'en rétrospective, l'évolution moyenne des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales est de + 0,3 % pour la période 2014-2022.

Pour rappel, l'objectif défini dans la précédente LPFP de 2018-2018 en volume

	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (LPFP 2018-2022)	+0,5%	+0,6%	+0,4%	+0,2%	+0,1%

Cet objectif assigné aux collectivités locales n'est pas traduit par un cadre contraignant à ce stade.

B. Le contexte économique local

C. Principales mesures de la LFI 2025 intéressant les collectivités locales

La loi de finance voté pour 2025, prévoit un effort budgétaire pour les collectivités territoriales de 2.2Md€. Cet effort porte principalement sur le montant du Fond Vert et limite les autres impacts.

Suppression de la révision du taux de compensation de la TVA

Le taux de compensation de la TVA reste inchangé à 16.4%. De même, le FCTVA sur certaines dépenses de fonctionnement est maintenu.

Dotation Globale de Fonctionnement, péréquation, Fond Vert, DSIL, DETR

La DGF est revalorisée de 150M€.

Les crédits de la DSIL sont minorés de 150M€

Hausse de la péréquation de 290M€ avec 150M€ sur la DSR (dotation de solidarité rurale) et 140 M€ sur la DSU (Dotation de solidarité Urbaine)

Le Fond Vert est abaissé de 1.15Md€ par rapport à 2024 pour une somme de 2M€

La DETR reste identique

Hausse des cotisation employeurs à la CNRACL

La hausse de 12 points sur 4 ans des cotisations CNRACL a été officialisée. Dès le 1er janvier 2025 et jusqu'en 2028, les cotisations augmenteront de 3points /an. Fixé à 31.65%, le taux de cotisation passe donc pour 2025 à 34.65% et continuera d'évoluer pour atteindre 43.65% au 1er janvier 2028.

Jours de carence des fonctionnaires

La loi de finance renonce à étendre à 3 jours le nombre de jours de carence des fonctionnaires en arrêt maladie, elle ramène toutefois le taux d'indemnisation à 90% au lieu de 100%.

Report de 3 ans de la suppression progressive de la CVAE

La version initiale de la loi de finances prévoyait un report de 3 ans de la trajectoire de baisse de taux de cotisation sur la CVAE. Ainsi entre 2025 et 2027, les taux de VCAE s'établissaient au même niveau que ceux de l'année 2024. Toutefois, l'absence d'adoption de loi de finances au 1^{er} janvier a rendu impossible l'application de ces dispositions en 2025.

Pour compenser la perte de recettes résultant de la baisse de taux de CVAE en 2025, la loi de finance instaure une contribution complémentaire temporaire assise sur la CVAE due au titre de 2025, qui a vocation à préserver le niveau de recette de l'Etat.

Prélèvement exceptionnel sur les recettes des collectivités –« DILICO »-

La loi de finance prévoit un dispositif « DILICO » (*Dispositif de Lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales*) permettant d'économiser 1Md€ à l'Etat en 2025, contre les 3Md € prévus dans le précédent dispositif.

Ce dispositif concernerait 2099 collectivités et prendrait comme critère :

- Communes dont le potentiel financier moyen par habitant est de 1200 € et leur revenu moyen par habitant de 17 000 €.
- EPCI dont le potentiel financier moyen par habitant est de 726€ et le revenu par habitant moyen est très proche de celui des communes de 17 000 €

La ville de Luzarches n'est pas concernée par ce dispositif. Sur le Val d'Oise 42 communes, 2 EPCI et le département seraient contributeurs. Les communes contributrices pour un montant inférieur à 1000 € seraient exemptées.

III. Evolution des dépenses de fonctionnement

Evolution des dépenses de fonctionnement entre 2023 et 2024 et projection 2025

Fonctionnement :	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Evolutions prévisionnelles pour 2025
011 charges à caractère général	1 822 175,96 €	1 793 454.99	Nous avons stabilisé les charges courantes et souhaitons conserver cette stabilisation pour 2025
012 charges de personnel	2 925 704,76 €	3 071 027.91	Les différentes augmentations nationales des points d'indice et du SMIC depuis 2023 font augmenter la masse salariale. En 2025, il est prévu un renfort d'agent à la direction des services techniques et nous continuons nos recherches d'agents pour pourvoir l'ensemble des postes sur le service animation. Le budget formation des agents a été augmenté pour répondre à notre plan de formation.
014 atténuations de produits <i>(FNGIR, FPIC, TVAIE)</i>	299 860,00 €	290 997.00	Suite à la LOF 2025 votée nous prévoyons les mêmes montants qu'en 2025
023 virement à la section d'investissement BP	351 000,00 €	260 297.00	La collectivité inscrit dans ce chapitre le montant qu'elle prend sur son budget de fonctionnement pour financer le montant des annuités en capital.
042 opérations d'ordre de transfert entre sections	520 786,61 €	529 128.51 €	
65 autres charges de gestion courante	420 470,17 €	398 805.05 €	Il est prévu une augmentation raisonnable des contributions notamment au service de secours.
66 charges financières	45 769,08 €	45 141.47 €	
67 charges exceptionnelles	26 183,35 €	25 290.00 €	
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	93.12 €	
Total dépenses de fonctionnement	6 060 949,93 €	6 153 938.05 €	La municipalité souhaite tendre vers une augmentation du budget de fonctionnement pour 2025 à 2% comme pour 2024 par rapport à 2023.(correspond à l'inflation prévue pour 2025)

A. Les charges à caractère général

Cette année encore un séjour été pour les enfants est organisé pour un montant estimé 10 000 €. Une subvention CAF devrait nous être attribué.

Les années pluvieuses que nous subissons rendent les grands arbres fragiles et il est nécessaire de prévoir une somme conséquente pour l'entretien ou l'abattage des arbres fragiles ou en bordure de route pour en sécuriser l'utilisation. Nous souhaitons continuer de consacrer une somme importante à l'entretien de nos espaces verts 300 000 € dont 150 M€ pour la gestion des grands arbres (abattage, élagage).

La municipalité prévoit de délégué par convention la gestion du trappage des chats à une association qui s'occupera de pucer, stériliser et mettre à l'adoption si possible les animaux trappés.

La commune continue sa collaboration sur de l'éco pâturage et sur la vie de nos ruches.

La commune souhaite étudier l'arrêt de notre collaboration avec l'office de tourisme de Roissy pour rejoindre l'office de tourisme « Terre de Carnelle » qui a émis le souhait de nous intégrer dans leur structure et auquel nous devrions être rattaché administrativement en tant que commune membre de la Communauté de Commune « Carnelle Pays de France ».

Notre Directeur de l'école de musique partant en retraite tout début septembre, la commune souhaite transférer cette activité au milieu associatif tout en la maintenant sur le site de la Maison Erik Satie. Elle complétera son offre en conventionnant avec la ville de Viarmes pour les enfants désireux de suivre un cursus de conservatoire. Cette nouvelle organisation, basée sur le principe de la mutualisation des coûts d'encadrement, permettra d'ajuster l'aide par élève à un niveau raisonnable et équitable par rapport à d'autres activités culturelles ou sportives, tout en conservant la qualité du service rendu à la population.

La masse salariale :

La municipalité présentera son Rapport Social Unique 2023 lors de son Comité Social Territoriale du 1^{er} semestre 2025. Voici les tendances pour l'évolution de ce chapitre.

Les charges du personnel atteignaient en 2023, 52.81 % contre 53.11 % en 2022 des dépenses de fonctionnement. L'évolution stable s'explique par les facteurs principaux suivants :

- La revalorisation des points d'indice de 1.5% en juillet et les mesures pour les petits salaires pour compenser l'inflation importante
- La restructuration de la collectivité et la stabilisation des effectifs dans les services communaux
- L'existence de nombreux services à disposition de la population tout au long de l'année (Structure Multi-accueil, Accueil de loisirs, Écoles de musique et de danse)

L'année 2024 a vu une revalorisation de 5pts majorés à l'ensemble des agents. C'est aussi l'année de mise en place de la participation employeur à la protection sociale complémentaire et notamment pour 2024 à la prévoyance, la partie santé se mettant en place en 2026.

Le tribunal ayant acté la maladie professionnelle d'un agent en arrêt depuis 2019, la municipalité va probablement devoir lui verser son salaire sur la période de 2019 à aujourd'hui et ceci avant avril 2025, une somme sera inscrite au budget. Nous étudierons les recours possibles contre ce jugement.

Concernant les mouvements de personnel pour 2025 :

L'année 2025 pourrait voir l'arrivée d'un technicien pour renforcer le personnel de la Direction des Services techniques. Nous espérons pouvoir recruter un responsable adjoint pour le Centre de Loisirs, annonce publiée depuis plusieurs mois sans réponse de candidats.

Le Directeur de l'école de musique part en retraite au 1^{er} septembre 2025, la municipalité ne souhaite pas le remplacer.

Il est à noter la stabilité des effectifs. Pour conserver nos agents, nous procédons à la stagiairisation ou à la mise en place de contrat à durée indéterminé pour tous les agents sous contrat depuis plus de 6 ans. Ainsi en 2025, nous devrions stagiairiser 2 ATSEM, 1 adjoint technique et 1 adjoint d'animation et proposer un CDI à notre responsable RH.

Il est à noter que nous avons fait appel à des intérimaires pour la Direction des Services Techniques sur la période d'octobre à décembre afin de renforcer les effectifs pour les organisations de La Médiévale et du Marché de Noël.

Nous devrions renouveler ce renforcement des effectifs au printemps et à l'automne mais plutôt avec des contrats saisonniers.

Budget RH prévisionnel 2025

L'exercice 2024 s'est clôturé avec un budget RH s'élevant à 3 184 676 euros.

S'agissant de la répartition des dépenses, le poste relatif à la masse salariale représente plus de 93 % du budget total avec un montant de 2 974 184 euros.

Le premier facteur d'augmentation de la masse salariale est exogène à la collectivité puisqu'il s'agit de la multiplication des mesures salariales prises par le gouvernement afin de réévaluer le pouvoir d'achat des agents de la fonction publique.

Le second facteur est endogène puisqu'il est lié à la politique de restructuration organisationnelle ayant induit un renforcement des effectifs sur l'ensemble des services communaux faisant ainsi croître la masse salariale et notamment un effectif complet sur la Direction des Services Techniques.

Le budget prévisionnel RH pour 2025 est de 3 410 000 €. Il prend en compte l'incidence des différentes augmentations et notamment des 4 pts de la cotisation CNRACL ainsi que bonus attractivité dû aux agents du secteur petite enfance mais aussi les décisions de justice et les recrutements prévus (technicien, responsable adjoint Centre de Loisirs).

La collectivité ayant voté son plan de formation, un budget d'environ 15 000 € est prévu en 2025 pour permettre son application.

Cette estimation prend en compte la mise en place du nouveau logiciel RH Berger Levrault pour un montant estimatif de 30 000 €.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Conformément à nos engagements électoraux, nous continuons notre conventionnement avec la commune de Viarmes pour assurer une sécurité nocturne de notre ville. Une somme de 12 000 € est prévu pour 2025.

Les budgets pour nos écoles sont calculés de la façon suivante :

- 40 € par enfant pour les fournitures scolaires
- 45 € par enfant pour les projets
- Et 8€ pour les cadeaux de Noel, 9 € pour le spectacle

Ce qui nous donne un total pour :

- Élémentaire : $40+45+8=93$ € par élève – effectif de 307 enfants soit 28 551 €
- Maternelle : $40+45+17=102$ € par élève – effectif de 145 enfants soit 14 790 €
- Subvention au CCAS, devrait être identique à 2024 soit 27600 €.
- Subventions pour le soutien du secteur associatif de 57 200 €
- La poursuite des aides au BAFA (1 500 €), au permis de conduire (1 500 €)
- La poursuite des aides à la rénovation des devantures(10 k€)

La contribution de la commune au fonctionnement du SDIS passe de 92 000 € en 2024 à 94 000 € soit une augmentation d'environ 2.2%.

B. Les charges financières (chapitre 66)

Les charges financières restent stables pour l'année 2025. Deux prêts relais de 300 000 € chacun, ont été contractés cette année et remboursés au fur et mesure du paiement des subventions de nos partenaires. Le 1^{er} remboursement pourrait avoir lieu toute fin 2025, un en 2026 et un 2027. Ces remboursements interviendront de façon à conserver une trésorerie constante.

C. Les charges exceptionnelles :

Une somme de 1000 € est prévue afin de respecter l'application de la M 57 nous obligeant à une inscription budgétaire.

D. Le chapitre 042 (amortissements).

Le montant des dépenses pour l'amortissement de nos biens devrait être d'environ 350 000 € pour 2025. Une somme d'environ 30 000 € sera prévu pour les sorties de bien et les plus ou moins-value.

IV. Evolution des recettes de fonctionnement

Fonctionnement :	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Evolutions prévisionnelles pour 2025
002 résultat de fonctionnement reporté	993 272,82 €	631 183.36 €	
013 atténuation de charges	54 626,59 €	25 617.94 €	Ce chapitre concernant essentiellement le remboursement des indemnités journalières, nous conservons les mêmes inscriptions budgétaires
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	64 629,37 €	9 248.96 €	Le montant d'inscription reste identique au BP 2024 (4000€)
70 produits des services du domaine et des ventes diverses	774 687,54 €	840 102.15 €	Inscription en évolution, l'école de danse affiche complet. Les effectifs école, cantine et périscolaire ne faiblissent pas.

73 impôts et taxes (pour 2024 – fond Dpt des DMTO et CVAE)	3 740 589,64 €	276 912.00 €	Les recettes de ces deux chapitres devraient se stabiliser, les valeurs locatives reprenant l'évolution de l'inflation qui devrait être de 1.7%
731 Fiscalité locale (tous les impôts directs particuliers et professionnels)		3 624 659.78 €	
74 dotations subventions et participations	1 387 567,36 €	1 436 295.14 € <i>(dont DGF 285 k€ ET DSR 348k€)</i>	La DGF devrait être stable par rapport à 2024.
75 autres produits de gestion courante	115 558,55 €	301 975.77 €	
76 produits financiers	8 092,35 €	67.08 €	
77 produits exceptionnels	152 824,83 €	168 038.89 €	
Total recettes de fonctionnement	7 291 849,05 €	7 320 014.02 €	

L'inflation ayant ralenti, les tarifs de nos différents services à la population : périscolaire, cimetière, cantine, Ecole de musique et de danse ne devraient pas augmenter cette année.

Fiscalité directe : Conformément à nos engagements électoraux, nous proposons que les taux d'imposition restent inchangés. L'augmentation se fait par la revalorisation des valeurs locatives qui dépendent désormais de l'évolution de l'inflation (1.7% pour 2025).

V. Programmation des dépenses et recettes d'investissement

A. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Cette année, des terrains à bâtir et du chalet, pris sur les parcelles du parc Lavigne vont être mis en vente pour une prévision de recette de 1 250 M€ sur le chapitre 024.

Le terrain de la place de l'Europe sera vendu pour une estimation de 180 000 €, cet argent servira à l'installation d'un parking à proximité par la commune.

Les recettes de subventions feront l'objet de demande d'acompte au fur et à mesure de l'avancée des projets.

B. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

1. LES PROJETS DU CAR (Contrat d'Aménagement Régional)

La commune va bénéficier des travaux prévus dans le Contrat d'Aménagement Régional :

- Montants estimatifs d'après le contrat d'aménagement régional

Désignation	Montant estimation projet HT	Montant subvention Région	Montant Subvention Département	% subventionné	Reste à charge commune	% commun e
L'aménagement du CTM allée des Cerisiers 2023-2024	816 303 €	318 358 €	204 076 €	64%	293 869 €	36%
L'aménagement de la place de la République 2023	307 166 €	117 795 €	76 792 €	64%	110 579 €	36%
La réfection totale de la Cavée St Côte 2024-2025	498 697 €	211 847 €	137 142 €	70%	149 708 €	30%

Les maitrises d'œuvre des différents projets ont commencé leur mission et les montants estimatifs ont augmentés par rapport aux estimations faites lors de la rédaction du CAR en 2020.

- Montants estimatifs des travaux en phase d'avant-projet

Désignation	Montant estimation projet HT	Montant subvention Région	Montant Subvention Département	% subventionné	Reste à charge commune	% commun e
L'aménagement du CTM allée des Cerisiers 2023-2024	818 399 €	318 358 €	204 076 €	64%	295 965 €	36%
L'aménagement de la place de la République 2023	326 288 €	117 795 €	76 792 €	64%	131 701 €	36 %
La réfection totale de la Cavée St Côte 2024-2025	498 697 €	211 847 €	137 142 €	70%	149 708 €	30%

- **Le projet CTM** étant beaucoup plus onéreux que prévu, le projet a été divisé en deux phases, la première phase comprend l'extension avec le bâtiment de vie, les garages fermés et les VRD ; la deuxième phase comprend la rénovation du Hangar existant avec la mise en place d'un toit avec panneaux photovoltaïques. La région et le département ont accepté de nous financer le CAR uniquement sur la 1^{ère} partie. Cela nous laisse le temps de demander des nouvelles subventions pour les travaux de la 2^{ème} phase et ainsi diminuer le cout de l'investissement pour la collectivité. L'appel d'offre concernant les travaux de la 1^{ère} partie devrait sortir dans le courant du 2eme trimestre 2025 pour un début de chantier sur le 4^{ème} trimestre 2025. Montant de l'estimation au niveau Avant-Projet Détaillé

(APD) 854K € HT soit 1 024K€ TTC pour les travaux auxquels il faut rajouter 72 k€ de maîtrise d'œuvre et 20 k€ de mission SPS et contrôle techniques soit une estimation totale de 1 075 K€ TTC.

- ***Le projet d'aménagement du champ de foire*** a lui aussi été découpé en 2 phases ; la 1^{re} phase comprend la construction du kiosque ; la phase 2 comprend la rénovation de la pelouse et de la diagonale. Là aussi le département et la région ont accepté de nous financer le CAR uniquement sur la 1^{ère} partie. Une subvention importante du PNR devrait nous permettre de bien financer la pelouse ainsi que le changement des 18 tilleuls pour le 2^{ème} phase. La 1^{ère} phase doit se terminer sur le 1^{er} trimestre 2025 avec la pose de la rambarde d'escalier et la consultation pour la 2^{ème} partie est prévue courant 2025,
- ***Pour la Cavée St Come*** le montant des travaux est de 498 K€ et ceux-ci devraient se réaliser à compter du 2^{ème} trimestre 2025.

2. LES AUTRES PROJETS

a) L'ALSH

Le projet de l'ALSH est un projet très important pour la collectivité du point de vue des concitoyens auxquels nous devons apporter un moyen de gardes aux enfants et du point de vue financier puisque la totalité du budget : réhabilitation + extension devraient représenter un budget total de 2 500 k€. Les travaux d'extension ont débuté en ce début d'année pour un montant contractualisé de 1 172 K€ HT soit 1 406 K€ TTC

b) ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DU HAMEAU DE GASCOURT

Les travaux se terminent en ce début d'année pour un budget de 253 650 € HT

3. LES DEPENSES REGULIERES

Afin de conserver un bon état d'utilisation de nos structures, il est important de consacrer des sommes régulières et annuelles en voirie pour 300 000 € vu l'état des routes, éclairage public, espaces publics et bâtiment pour 100 à 150 M€ par type soit un total estimatif de 650000 €.

C. STRUCTURE DE LA DETTE

L'endettement était de 2,42 M€ début 2014, de 2,05 M€ début 2020 et il sera de 3.50 M€ début 2026, incluant les prêts de trésorerie de 900 000€. En 2026, l'endettement représentera donc à peu près 712 € par habitant à comparer à l'endettement moyen des communes de même strate d'environ 730 € par habitant.

Les annuités de remboursement des crédits étaient de 338 000 €/an en 2014, de 313 000 € en 2020 et seront de 259 000 € en 2026. Cette valeur faible s'explique par la longue durée des deux nouveaux emprunts de la mandature : 20 ans et leur taux d'intérêt très faible 0,8 %

Les prêts relais sont capitalisés dans le niveau de dette mais sont en réalité des avancements de recettes de subventions. Il est prévu de rembourser le montant des prêts relais une fois les acomptes de subventions correspondants imputés dans nos comptes.

a) Evolution des annuités pour les prochaines années

Objet de l'emprunt et durée de remboursement	Capital emprunté	Capital Restant dû au 01/01/2026	Annuités 2025	Annuités 2026	Annuités 2027
Prêt association Foncier – 2009 - 2029	660 000,00 €	177 515.15 €	48 304.62 €	48 311,64 €	48 311,64 €
Investissement sur la commune 2018 - 2036	1 000 000,00 €	583 333.30 €	64 270.14 €	63 486.80 €	62 703,48 €
Acquisition propriété Lavigne – 2022-2042	1 467 500.00 €	1 246 233.93 €	80 101.80 €	80 101.80 €	80 101,80 €
Propriété Erik Satie 2023 -2043	660 000.00 €	583 704.41 €	36 025.32 €	36 025.32 €	36 025.32 €
Prêt relais – subvention DOJO et Champs de foire 1 ^{ère} tranche - 2024 - 2027	300 000 €	300 000 €	11 220 €	11 220 €	308 415 €
Prêt relais - subvention Fin Champs de foire 1 ^{ère} tranche – Cavée St Côme 2025 -2027	300 000 €	300 000 €	9 330 €	9 330 €	309 030 €
Prêt relais subvention ALSH estimation car emprunt en cours	300 000 €	300 000 €	10 000 €	10 000 €	310 000 €
TOTAL	4 687 500.00 €	3 490 786.79 €	259 251.88 €	258 178.00 €	1 154 589.68 €

D. RECAPITULATION DES PROJETS à VENIR

BATIMENTS			
CRECHE Rénovation énergétique	2025-2026	190K€	Région + fond vert 80%
STADE éclairage du terrain synthétique	2025	50 k€	
ALSH - création de 3 salles d'activité, vestiaires et sanitaires	2025-2026	1 300 K€	DSIL En cours
Pétanque : rénovation terrain le long du cimetière	2025-2026	50 K€	Projet en discussion
Acquisition d'une parcelle pour accéder au futur parking rue Bonnet	2025	50 K€	
Acquisition du mur de commerce 3 rue du Pontcel	2025	100 K€	
Acquisition des 2 garages Pontier donnant sur le parking de l'Ange	2025	30 K€	
Champ de Foire – 2ème partie	2025-2026	300 K€	PNR – CD 95 / 15%

ALSH - réhabilitation -isolation – accessibilité PMR -	2026 - 2027	1 500 K€	CAF - CD95 – Région Fond vert et DSIL
STADE rénovation des vestiaire et création Club House	2026 - 2027	400 K€	Région – CD95
HALLE rénovation	2026	300 K€	DRAC, CD95, région
PARKING 16 Ter rue Bonnet	2026	300 K€	
LOUIS JOUVET - Création d'une nouvelle cantine pouvant accueillir 175 enfants par service et création d'une salle de classe	2028	800 K€ à confirmer	DETR DSIL Dossier à monter
ERIK SATIE - Restructuration du bâtiment - mise en place de l'école de musique et accessibilité PMR du bâtiment – fin des travaux d'aménagement du RPE	2028	600 K€ à confirmer	CAF pour la partie RPE DSIL dossier à monter
SBM Réfection globale de la salle	2028	A évaluer	Prochain CAR
Eglise – travaux de réhabilitation 1 ^{ère} tranche	2027-2030	1.2 M€HT	Prochain CAR
Ferme agro-écologique	2028	600 k€	
Création d'un réseau de chauffage géothermique pour alimenter Salle Blanche Montel, COSEC, Gymnase C Telleschi, Ecole Louis Jouvét, ALSH, DOJO, lycée, collège Projet à réaliser en collaboration du CD95 et de la Région IDF	2029	1.2M€	Fond vert